

## Modèle 9 – Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture en tant que salarié non associé

*Attention : L'inscription dans cette seule rubrique interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre.*

### Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) .....  
adresse .....  
.....  
tel ..... email .....  
inscrit(e) au Tableau sous le n° national .....<sup>1</sup>  
déclare exercer à titre exclusif l'activité suivante : .....  
depuis le (jour/mois/année) .....<sup>1</sup>  
et jusqu'à nouvelle information de ma part (cette attestation devra être renouvelée chaque année)  
pour le compte de mon employeur .....  
dont l'adresse est .....  
.....

*Si vous n'êtes pas déjà inscrit dans cette rubrique du Tableau, ou si vous avez changé d'employeur, joignez obligatoirement une attestation d'employeur, ou la copie d'un bulletin de salaire récent, ou la copie du contrat de travail.*

J'atteste sur l'honneur que mon employeur est :

- soit une société à capital exclusivement privé dans laquelle je ne dispose d'aucune part, et qui n'a pour activité ni le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles, ni l'achat ou la vente de terrains, de matériaux ou éléments de construction.
- soit un établissement public ;
- soit une société à capital mixte (public-privé)

J'atteste sur l'honneur n'exercer aucune fonction commerciale, aucune mission de maîtrise d'œuvre et aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte<sup>2</sup>, que ce soit au titre de cette activité ou sous ma responsabilité personnelle.

Je m'engage à déclarer au Conseil régional toute modification qui interviendrait dans ma situation.

Fait à ..... le .....

Signature (obligatoire)

1. Ne pas remplir si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à l'Ordre.

2. Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »